

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-105

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Magnier, Mme Chapelier, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Bournazel,
M. Becht et M. Gassilloud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.